

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élections 2012 – Nouvelles règles applicables

Louise Tremblay, erg., LL. M.
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

L'Ordre a récemment procédé à la révision de trois règlements ayant trait à son fonctionnement, à savoir :

- le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec;
- le Règlement sur la représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec;
- le Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec.

Au terme de cette révision, ces trois règlements ont été revus et épurés de manière

à n'en former qu'un seul, soit le Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Parmi les modifications apportées par ce nouveau règlement, notons la révision de la carte électorale de manière à assurer une meilleure répartition des administrateurs en fonction du nombre de membres dans chaque région. Ainsi, deux postes d'administrateurs ont été retirés de la région de Montréal, alors que les régions Basses-Laurentides et Montérégie se sont vues gratifiées d'un poste additionnel. En outre, afin d'assurer une transition harmonieuse, la durée des mandats des administrateurs en poste dans certaines régions électorales a été modifiée. Vous trouverez ci-joint une copie du nouveau règlement.

MOT DU PRÉSIDENT

PL 59 – Loi concernant le partage de certains renseignements de santé

Alain Bibeau, erg., M. Sc.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans le cadre du dépôt récent du projet de loi 59, par le ministre de la Santé et des Services sociaux, l'Ordre a joint sa voix à celles de plusieurs autres ordres de la santé, afin d'interpeller le ministre quant à certaines préoccupations contenues dans ce projet. Rappelons que ce projet de loi concerne plus spécifiquement le Dossier Santé Québec (DSQ) et l'implantation de dossiers médicaux électroniques sur l'ensemble du territoire du Québec. D'entrée de jeu, l'Ordre a tenu à affirmer son appui au projet DSQ, eu égard aux bénéfices anticipés, principalement pour les patients. En effet, ce projet vise un meilleur partage des renseignements de santé jugés essentiels, afin d'améliorer la qualité, la sécurité et l'accessibilité aux services de santé de première ligne, ainsi que pour faciliter le continuum de soins. Toutefois, bien que l'Ordre convienne que, dans sa phase initiale, ce projet touche plus directement et avec plus d'ampleur les activités cliniques de certains professionnels, notamment les médecins et pharmaciens, il importe de considérer le travail interprofessionnel. À cet égard les ergothérapeutes seront touchés et sont tout aussi soucieux d'offrir à la population des soins

sécuritaires et de qualité, et ce, dans un délai de prise en charge le plus bref possible. En ce sens, l'Ordre a tout d'abord souhaité sensibiliser le ministre à l'importance, pour les ergothérapeutes, d'être reconnus et inscrits nommément dans le Projet de loi comme étant des intervenants autorisés à consulter le DSQ. En deuxième lieu, l'Ordre a questionné la pertinence de prévoir à l'article 67 l'obligation pour le ministre de déterminer par règlement les domaines cliniques du DSQ auxquels les membres de chacun des ordres professionnels pourraient avoir accès. En effet, actuellement les renseignements contenus aux dossiers locaux dans les établissements publics sont accessibles, par exemple, aux ergothérapeutes impliqués dans le plan de soins d'un client et ne sont consultés par ces derniers qu'après l'analyse d'un besoin d'information légitime, et ce, dans le respect de ses devoirs et obligations. Finalement, dans l'intérêt du public, l'Ordre s'est aussi dit préoccupé par le fait que les professionnels de la santé - tant ceux pratiquant dans les établissements publics, que ceux des milieux privés - aient tous accès aux renseignements du DSQ, au même titre que tous ses membres.

Avis d'élections 2012

Par la présente, avis est donné aux membres de l'Ordre qu'il y aura des élections aux postes d'administrateurs dans trois régions électorales. Huit postes sont à pourvoir, répartis tel qu'indiqué dans le tableau suivant. La durée de chacun de ces mandats est de trois ans (2012-2015).

RÉGION ÉLECTORALE	NOMBRE DE POSTES À POURVOIR
Basses Laurentides	2
Montérégie	2
Montréal	4
ÉCHÉANCIER	
Période de mise en candidature	Du 17 septembre au 2 octobre 2012, à 16 heures
Période de vote	Du 18 octobre au 1 ^{er} novembre 2012
Clôture du scrutin	Le 1 ^{er} novembre 2012, à 16 heures

Sommaire des fonctions et des responsabilités des administrateurs

- Administrer les affaires générales de l'Ordre
- Adopter les politiques nécessaires à la saine gouvernance de l'Ordre
- Collaborer à l'élaboration des orientations, positions et politiques de l'Ordre et participer à la prise de décision à leur égard
- Participer aux séances du Conseil d'administration (au moins une fois par trimestre et pas moins de quatre fois par année) et à l'assemblée générale annuelle
- Participer aux réunions des comités du Conseil d'administration ou de groupes de travail, le cas échéant

Mise en candidature

Qui peut se porter candidat ?

- Seuls peuvent être candidats à un poste d'administrateur les membres de l'Ordre inscrits au tableau et dont le droit d'exercer des activités professionnelles n'est pas limité ou suspendu le 45^e jour avant la date fixée pour la clôture du scrutin, soit le 17 septembre 2012.
- Seuls peuvent être candidats dans une région donnée les membres de l'Ordre qui y ont leur domicile professionnel.

Comment faire pour se porter candidat ?

- Les candidats aux postes d'administrateurs sont proposés par un **formulaire de mise en candidature** qui doit être signé par la personne qui pose sa candidature de même que par cinq membres de l'Ordre ayant leur domicile professionnel dans la même région

SOMMAIRE

Avis d'élection et Assemblée générale	1-2	Le prix Partenaires 2011-2012 remis aux ergothérapeutes du CHUM	7
PL 59 – Loi concernant le partage de certains renseignements de santé	1	L'utilisation de Facebook dans un contexte professionnel en ergothérapie : la vigilance est de mise	8
L'ERGOTHÉRAPIE AU QUÉBEC HISTOIRE D'UNE PROFESSION - Lancement du nouveau livre de Francine Ferland et Élisabeth Dutil	2	Merci de votre dévouement	8
Une avancée vers l'entrée en vigueur du PL 21	3	Bienvenue aux nouveaux membres	9
Lancement du site web de l'ACORE	3	Prix de l'OEQ — Université de Sherbrooke	9
Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2012-2013	4	Bourses conduite auto – Prolongation de l'entente	9
Une nouvelle publication pour les parents d'enfants dyspraxiques	4	Office des professions du Québec – Nominations du Conseil des ministres	9
Bilan du programme d'inspection professionnelle 2011-2012 et des recommandations émises aux ergothérapeutes inspectés	5	Mention spéciale à deux ergothérapeutes	10
L'OEQ adopte une nouvelle politique de développement professionnel continu	5	Deux nouvelles publications de l'INESSS	10
Planification de la main-d'œuvre en ergothérapie- Reprise des travaux du MSSS	6	L'Association québécoise de la dysphasie à la recherche d'ergothérapeutes	10
Un nouveau site Internet pour la RAMQ	6	Les premiers finissants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) en août 2012 !	10
La SOFEDUC renouvelle l'accréditation de l'OEQ	7	Ressources Express	11
Nominations à l'UdeM	7	Du réseautage pour les diplômés en ergothérapie de l'Université McGill	11
		Formation continue	12

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

► SUITE DE LA PAGE 1

Avis d'élections 2012

Louise Tremblay, erg., LL. M.
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

que le candidat. Un formulaire de mise en candidature est joint à cet envoi pour les membres des régions où il y aura élection.

- Le candidat qui le souhaite peut également transmettre à la secrétaire générale de l'Ordre, par procédé électronique, entre le 17 septembre et le 2 octobre 2012, au plus tard à 16 heures, un **document de présentation** ne pouvant contenir que les éléments d'information suivant : sa formation, son expérience professionnelle, les raisons qui le motivent à se porter candidat au poste d'administrateur et un bref exposé des objectifs qu'il poursuit. Le document de présentation et la photographie du candidat

doivent être confectionnés selon les paramètres établis par l'Ordre, tels qu'ils apparaissent sur le formulaire de mise en candidature.

- Sur réception du document de présentation et de la photographie, la secrétaire générale en vérifie la forme et le contenu. Elle peut exiger du candidat qu'il apporte toute modification requise afin de les rendre conformes aux paramètres établis par l'Ordre. À défaut par le candidat de donner suite à cette demande dans le délai imparti, la secrétaire générale peut décider de ne pas transmettre aux membres le document de présentation et la photographie non conformes. Sa décision à cet égard est sans appel.

Autres renseignements pertinents

La liste des membres habilités à voter, établie par région administrative, de même que le règlement et les règles de procédure ayant trait à ces élections sont disponibles sur demande auprès de la secrétaire générale.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Louise Tremblay, secrétaire générale de l'Ordre.

Téléphone : 514-844-5778, poste 233 ou 1-800-265-5778
Courriel : tremblayl@oeq.org

MOT DU PRÉSIDENT

L'ERGOTHÉRAPIE AU QUÉBEC HISTOIRE D'UNE PROFESSION - Lancement du nouveau livre de Francine Ferland et Élisabeth Dutil

Alain Bibeau, erg., M. Sc.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les ergothérapeutes Francine Ferland et Élisabeth Dutil viennent de publier aux Presses de l'Université de Montréal (PUM) leur tout nouveau livre sur l'histoire de l'ergothérapie au Québec. Ergothérapeutes émérites, elles sont toutes deux retraitées du programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal. Durant ces trois dernières années, elles se sont consacrées à l'écriture de ce livre. Cet ouvrage inédit intéressera sûrement tous les ergothérapeutes d'hier, d'aujourd'hui et de demain, ainsi que tous ceux du monde francophone. L'ouvrage de ces deux ergothérapeutes-auteures dresse un portrait de l'évolution de la profession au Québec. Je suis fier que l'Ordre ait pu apporter sa contribution à la réalisation de ce beau projet et désire féliciter chaleureusement

mesdames Ferland et Dutil pour cette réalisation exceptionnelle. L'Ordre s'est d'ailleurs engagé à favoriser, dans la mesure de ses moyens, la diffusion de cet ouvrage.

A cet égard, je vous invite à prendre connaissance de la publicité originale du livre que je joins à cet article. De plus, je vous informe qu'une séance de dédicace, en présence des deux auteures, aura lieu lors du prochain colloque annuel de l'OEQ, le 20 septembre 2012. Vous pouvez aussi déjà vous procurer un exemplaire du livre, disponible en version papier ou en version électronique, aux Presses de l'Université de Montréal (PUM) à l'adresse web suivante: www.pum.umontreal.ca

L'ERGOTHÉRAPIE AU QUÉBEC
HISTOIRE D'UNE PROFESSION

par Francine Ferland et Élisabeth Dutil

À PARAÎTRE : AOÛT 2012

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements
Avant-propos
IntroductionNaissance de l'ergothérapie en Amérique du Nord
Formation et regroupement d'ergothérapeutes
Et au Québec ?

CHAPITRE 1. L'ORGANISME PROFESSIONNEL

Les débuts
L'évolution
L'organisation
Les grands enjeux
Les moyens et les activités

CHAPITRE 2 : LA FORMATION

La naissance des programmes de formation
Les premiers professeurs
Les débats sur le niveau de formation
La structure organisationnelle
L'admission
Les stages
Être étudiant en ergothérapie
La parole aux étudiants d'aujourd'hui

CHAPITRE 3 : LA PRATIQUE CLINIQUE

La terminologie
Les années 1930 et 1940 : des débuts modestes
Les années 1950 et 1960 : tout se met en place
Les années 1970 et 1980 : des années charnières
Les années 1990 et 2000 : de beaux défis à relever

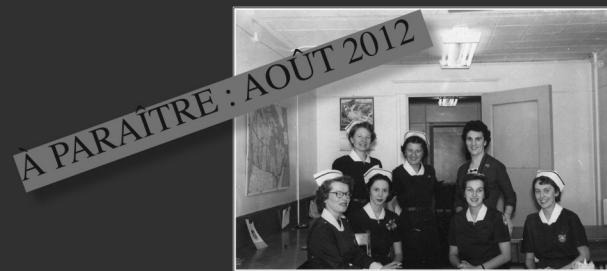
CHAPITRE 4 : L'ERGOTHÉRAPIE DANS LA COMMUNAUTÉ

La pratique en milieu communautaire
L'intervention en santé publique
La pratique privée
Les contributions humanitaires

CHAPITRE 5. LA RECHERCHE

La recherche n'est pas encore au rendez-vous
La recherche en est à ses débuts
La recherche prend son envol

CONCLUSION : L'ERGOTHÉRAPIE DE DEMAIN

La richesse de l'ergothérapie
Et l'avenir ?
La reconnaissance de la profession
BibliographieL'ERGOTHÉRAPIE AU QUÉBEC
HISTOIRE D'UNE PROFESSION

par Francine Ferland et Élisabeth Dutil

Passionnées par notre profession et bien qu'à la retraite, une idée a germé dans notre esprit :
« Si nous racontions l'histoire de l'ergothérapie au Québec ! »

L'ergothérapie repose sur une philosophie humaniste et s'appuie de plus en plus sur des données probantes. Les connaissances, les compétences, les habiletés de l'ergothérapeute sont mises au service des personnes dans leur quotidien. C'est là l'aspect pragmatique de l'ergothérapie qui, en fait, représente l'objet même de notre profession : redonner du sens à la vie de nos clients et améliorer leur quotidien par la voie d'une relation médiatisée par l'activité.



Patient faisant de la vannerie et une ergothérapeute (archives OEQ)



Andrée Forget et André Forquet en 1959

Ce livre, nous le destinons surtout aux jeunes ergothérapeutes, pour qu'ils sachent ce qui les a précédés, pour qu'ils connaissent les faits marquants de leur profession, pour qu'ils en aient une culture historique.

Les livres des PUM sont disponibles en version numérique à moitié prix du livre papier
www.pum.umontreal.ca

PUM

www.pum.umontreal.ca

PUM

ISBN 978-2-7606-2194-7 • 200 pages • 24,95 \$

Presses de l'Université de Montréal

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Une avancée vers l'entrée en vigueur du PL 21

Louise Tremblay, erg., LL. M.
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Le 18 juillet dernier, l'Ordre annonçait, dans un courriel envoyé à tous les membres, que la date d'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL 21) avait été fixée au 20 septembre 2012.

Il s'est écoulé un peu plus de trois ans depuis l'adoption du Projet de loi n° 21 par l'Assemblée nationale, le 19 juin 2009. Les travaux préalables à son entrée en vigueur ont été réalisés avec sérieux et assiduité de la part de toutes les organisations impliquées. Une petite récapitulation de ceux-ci s'impose...

On se souviendra que le gouvernement avait demandé à l'Office des professions du Québec (l'Office) d'analyser la situation des techniciens œuvrant dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines eu égard à leur formation et à leur pratique pertinentes à l'exercice des activités réservées par le projet de loi. Ces travaux se sont échelonnés sur plus d'une année avec la participation de nombreuses personnes désignées par les ministères, les associations d'établissements, les regroupements d'enseignants et de techniciens, les syndicats, les organismes communautaires, les ordres professionnels visés par le PL n° 21 et l'Office. Le rapport des co-présidents de cette table a été remis à l'Office en décembre 2010.

Parallèlement à cette démarche, les ordres professionnels et l'Office ont collaboré à la rédaction d'un guide explicatif visant à expliquer les dispositions du PL n° 21 et à assurer cohérence et uniformité d'interprétation dans tous les milieux. Dans ce sens, des consultations auprès de nombreuses organisations, principalement du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, ont été réalisées. Ce guide explicatif a finalement été publié le 4 mai 2012. Pour annoncer cet événement, l'Ordre a envoyé un courriel à tous ses membres en y indiquant les hyperliens permettant d'accéder au document.

Toujours de manière concomitante, des travaux relatifs à l'encadrement de la psychothérapie ont été réalisés. Le conseil consultatif interdisciplinaire sur l'exercice de la psychothérapie (conseil) a émis son avis et ses recommandations sur un projet de règlement portant sur la délivrance du permis de psychothérapeute et sur les conditions d'utilisation du titre de psychothérapeute que l'Office lui avait soumis. Le projet de règlement a fait l'objet d'une pré-publication dans la Gazette officielle du Québec du 5 octobre 2011 à des fins de

consultation et est finalement entré en vigueur le 21 juin 2012. Le conseil s'est également penché sur les interventions qui ne sont pas de la psychothérapie tout en y étant apparentées. Une liste de celles-ci, établi avec la collaboration des ordres professionnels visés, apparaît dans le règlement. Le conseil poursuit son analyse des interventions qui lui sont soumises aux fins de déterminer si elles constituent, ou non, de la psychothérapie. Ainsi, les ordres professionnels ont jusqu'à maintenant été invités à donner leur avis sur des interventions telles que la thérapie conjugale et familiale, la zoothérapie, l'art-thérapie et la musicothérapie.

Finalement, les ordres professionnels ont travaillé en étroite collaboration pour créer les mécanismes de communication interordres requis pour la gestion du permis de psychothérapeute par l'Ordre des psychologues du Québec.

Tout étant donc en place pour l'application des dispositions du PL n° 21, le gouvernement a adopté le décret déterminant la date à laquelle elles seront applicables.

Un réseau des répondants a été constitué et sera coordonné par l'Office. Il est composé de représentants des ordres professionnels, des ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que des représentants d'associations d'établissements ou d'employeurs du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'emploi et du milieu de l'éducation. Les répondants pourront répondre aux questions relatives à l'application du PL n° 21 en provenance de leurs milieux et référer les questions ne trouvant pas réponse dans le Guide explicatif.

Quant aux travaux particuliers de l'Ordre à l'intention de ses membres, rappelons que le Colloque de septembre 2011 portait essentiellement sur le PL n° 21. Les enregistrements vidéo des conférences et le document synthèse des résultats des travaux des participants en ateliers s'avèrent des outils de référence intéressants pour tous. Ils sont disponibles sur le site web de l'Ordre, dans la section réservée aux membres. Finalement, l'Ordre prépare un cadre de référence qui présentera ses orientations sur les principales activités du champ d'exercice de la profession et sur les activités réservées aux ergothérapeutes, et ce, en fonction de considérations légales découlant du Code des professions.

Nous pouvons donc considérer que tout est en place pour favoriser une application harmonieuse des dispositions du PL n° 21.

MOT DU PRÉSIDENT

Lancement du site web de l'ACORE

Alain Bibeau, erg., M. Sc.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Comme je vous le mentionnais dans un récent numéro de l'Express, l'OEQ est membre de L'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE). À cet effet, j'ai le plaisir de vous annoncer que les travaux de création de son site web sont terminés. Pour en apprendre davantage sur les objectifs et sur les travaux en cours de l'ACORE, je vous invite à visiter ce tout nouveau site web à l'adresse suivante <http://acotro-acore.org/>



MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Assemblée générale – Rappel

Louise Tremblay, erg., LL. M.
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

La prochaine assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aura lieu le jeudi 20 septembre 2012, à 17 heures, au Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield, à Montréal.

Sur le site Web de l'Ordre, www.oeq.org, vous trouverez dans la section « membres/AGA » :

- le Rapport annuel 2011-2012,
- l'Ordre du jour de l'assemblée générale 2011-2012.

L'assemblée se tiendra immédiatement après la remise du prix Nicole-Ébacher et du Mérite du CIQ, à la clôture du deuxième colloque annuel de l'Ordre *Sortir des sentiers battus : l'innovation en ergothérapie*.



Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2012-2013

Tel que l'exige le Code des professions, un programme de surveillance générale de l'exercice de la profession doit être planifié annuellement par le comité d'inspection professionnelle (CIP), approuvé par le Conseil d'administration (C.A.) de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) et diffusé aux membres. Le programme de l'année 2012-2013 prévoit que 250 ergothérapeutes verront leur travail inspecté. La sélection des ergothérapeutes est faite en fonction de différents critères.

Critères de sélection permanents

- Minimum d'un an d'expérience professionnelle;
- Inspection précédente ou évaluation des compétences par le comité d'admission datant de plus de trois ans;
- Première inscription ou réinscription au tableau des membres après plus de trois ans (lorsque le comité d'admission n'a pas jugé qu'une évaluation des compétences était requise avant de permettre l'inscription au tableau des membres);
- Exercice de fonctions cliniques après s'en être abstenu pendant plus de trois ans;
- Exercice de fonctions cliniques après avoir exercé la profession pendant moins de six cents heures au cours des trois années précédant sa dernière inscription au tableau;
- Exercice de fonctions cliniques après s'en être abstenu pendant plus de trois ans;
- Exercice de fonctions cliniques après avoir exercé la profession pendant moins de six cents heures au cours des trois années précédant sa dernière inscription au tableau;
- Changement majeur de domaine principal (santé physique, santé mentale), de services offerts ou de clientèle;
- Réinspection prévue à la suite d'une inspection professionnelle régulière ou particulière.

Nonobstant ces conditions, une inspection est également réalisée afin de vérifier le maintien des acquis à la suite de la réussite d'un stage de perfectionnement imposé par le comité d'admission.

Critères de sélection 2012-2013

- Les réinspections prévues en 2012-2013;
- Les inspections visant la vérification du maintien des acquis à la suite de la réussite, au cours d'une année précédente, d'un stage de perfectionnement imposé par le comité d'admission;
- Les membres dont le numéro de permis est « 04- » et moins, qui n'ont jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle et qui occupent une fonction clinique en 2012-2013;
- Les membres ayant fait l'objet d'une inspection professionnelle avant 2000 et qui occupent une fonction clinique en 2012-2013.

Le C.A. de l'OEQ a adopté le présent programme de surveillance générale de l'exercice de la profession lors de sa séance du 15 juin 2012.

Processus d'inspection

Le processus habituel d'inspection professionnelle est basé sur une inspection sans visite à laquelle peuvent s'ajouter des mesures additionnelles de contrôle qui permettent d'apprécier le plus justement possible la pratique professionnelle des ergothérapeutes.

- L'inspection sans visite : analyse du dossier d'inspection professionnelle soumis par l'ergothérapeute, soit le questionnaire d'autoévaluation, les portfolios professionnels annuels et deux dossiers-clients.
- La demande de dossiers supplémentaires : lorsqu'une vérification plus approfondie d'un problème lié à l'un des deux dossiers-clients soumis par l'ergothérapeute lors de l'inspection sans visite est nécessaire avant que le comité décide du suivi à donner à l'inspection sans visite.
- L'entrevue téléphonique : lorsque l'analyse du dossier professionnel soumis par l'ergothérapeute laisse entrevoir un problème particulier dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute et que des renseignements supplémentaires sont nécessaires avant que le comité décide du suivi à donner à l'inspection sans visite.
- La visite dans le milieu de pratique : lorsque l'analyse du dossier professionnel soumis par l'ergothérapeute révèle un problème important dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute et qu'une vérification plus approfondie est nécessaire avant que le comité décide du suivi à donner à l'inspection.
- L'inspection particulière : lorsque l'analyse du dossier professionnel révèle un problème important dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute qui fait douter de sa compétence professionnelle.

Le CIP entend ainsi accomplir son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession par les membres de l'OEQ.

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle est composé de onze ergothérapeutes cliniciens qui exercent dans des secteurs d'activité différents et qui sont reconnus par leurs pairs pour la qualité de leur pratique professionnelle. Un ergothérapeute de la permanence de l'Ordre assure la présidence du comité. Soutenus par les membres du CIP, sept inspecteurs procéderont à la réalisation du programme d'inspection sans visite.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Une nouvelle publication pour les parents d'enfants dyspraxiques

France Léger, ergothérapeute, vous informe de la publication de son nouvel ouvrage *La dyspraxie de l'enfant : vos grandes questions, nos meilleures réponses*, écrit en collaboration avec Pierre Dalcourt, M.A. Plusieurs thèmes y sont abordés : mieux connaître la dyspraxie, la réadaptation, l'école, les aspects psychosociaux et les loisirs. On y trouve une section complète dédiée aux trucs et astuces au quotidien. Le livre est en vente exclusivement à partir du nouveau site soddyspraxie.com.



VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ



PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

595 LANAUDIÈRE
REPENTIGNY, QC.
J6A 7N1

1-888-919-2555

www.tvrtechnologies.com
info@tvrtechnologies.com



**SPÉCIALISTE
EN ADAPTATION
DE VÉHICULES
ET REMORQUES
POUR PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE**




MEMBRE ACCRÉDITÉ



LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Bilan du programme d'inspection professionnelle 2011-2012 et des recommandations émises aux ergothérapeutes inspectés

D'entrée de jeu, nous tenons à souligner l'indéfectible collaboration des membres au processus d'inspection professionnelle. Votre souci de produire les documents demandés dans les délais requis est un soutien considérable à la bonne marche d'un processus aussi complexe.

Au cours du programme de surveillance générale 2011-2012, le comité d'inspection professionnelle a rejoint 210 ergothérapeutes dans 17 régions administratives et 8 types de milieux de pratique dans les domaines de la santé physique et mentale. Vous trouverez les tableaux indiquant cette répartition dans le rapport annuel 2011-2012.

À la suite de l'analyse du dossier d'inspection professionnelle, un rapport personnalisé qui contient un nombre variable de recommandations est produit pour chaque ergothérapeute inspecté. Ce rapport est formulé en fonction des différentes compétences qui sont attendues des membres de l'Ordre (« Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec », OEQ, 2010). Les recommandations ont pour objectif de favoriser l'acquisition et l'intégration de connaissances et d'habiletés propres à maintenir au plus haut niveau les compétences professionnelles de l'ergothérapeute en vue d'assurer à sa clientèle des services d'ergothérapie de qualité. Le tableau suivant synthétise les recommandations les plus fréquemment émises en fonction des compétences commentées.

Compétence n° 1.1 – Action 1.1.2 : Évaluer les besoins du client ou de la population cible au regard de services en ergothérapie ou, encore, évaluer toute situation ou tout objet qui suppose un avis professionnel en ergothérapie

Il est essentiel de déterminer avec justesse toutes les données à recueillir lors de l'évaluation, en incluant les facteurs personnels et environnementaux pertinents à la situation, et ce, tant lors de l'évaluation initiale, de suivi ou de congé. De plus, l'analyse du résultat de l'évaluation doit permettre de comprendre l'influence de ces facteurs sur la participation du client dans ses habitudes de vie.

Compétence no 2.2 – Action 2.2.1 : Effectuer la tenue des dossiers professionnels

Pour ce qui est de la tenue des dossiers professionnels, les résultats démontrent que, de façon générale, une attention spéciale devrait être portée sur la clarté et la précision des renseignements écrits. Par exemple, on doit retrouver une inscription claire et précise de la demande de services, notamment en recadrant celle-ci dans le champ d'exercice de l'ergothérapie.

De façon particulière, bon nombre de recommandations du CIP sont reliées aux comptes rendus des discussions et de la fin d'intervention. De fait, les discussions pertinentes à l'intervention doivent se trouver au dossier, dont celles faisant état du consentement éclairé du client ou de son représentant légal à l'évaluation et au plan d'intervention, ainsi que de ses attentes et ses réserves. Par ailleurs, on doit également trouver une note indiquant que le consentement du client ou de son représentant légal a été obtenu avant de communiquer des renseignements à des tiers.

Finalement, la note de fin d'intervention doit, entre autres, rendre compte du degré d'atteinte des objectifs d'intervention et dresser un portrait des habiletés fonctionnelles du client au regard de ses habitudes de vie à la fin de l'intervention.

Compétence no 3.1 – Action 3.1.1 : Faire le point sur sa pratique professionnelle

Compétence no 3.2 – Action 3.2.2 : Mettre à jour l'état de situation relatif à sa pratique professionnelle

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur des lignes directrices de formation continue pour les ergothérapeutes (« Formation continue de l'ergothérapeute », *Lignes directrices*, OEQ, 2004), le portfolio professionnel annuel de l'ergothérapeute est exigé et analysé dans le processus d'inspection.

Dans l'ensemble, le portfolio est rempli adéquatement. Toutefois, les ergothérapeutes doivent porter une attention particulière à la formulation de leurs objectifs de formation continue; ceux-ci doivent être observables et mesurables, inclure la notion d'apprentissage et viser précisément l'amélioration de la pratique professionnelle plutôt que l'organisation et la prestation des services d'ergothérapie du milieu de pratique. De plus, le portfolio doit démontrer comment les connaissances et habiletés acquises lors d'activités de formation continue ont été intégrées dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute.

Dans l'ensemble, les résultats de l'inspection professionnelle démontrent que la grande majorité des ergothérapeutes exercent la profession selon les normes attendues. L'Ordre souhaite ainsi souligner la qualité de l'exercice de la profession par ses membres et leur engagement soutenu envers le maintien et le développement de leurs compétences professionnelles.

L'OEQ adopte une nouvelle politique de développement professionnel continu

Le 15 juin, le Conseil d'administration a adopté une nouvelle politique de développement professionnel continu pour les ergothérapeutes. Celle-ci remplace le document « Formation continue de l'ergothérapeute », *Lignes directrices* (OEQ, 2004) et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2013. Vous trouverez cette politique incluse dans la présente édition. Au moment de définir sa planification stratégique 2011-2014, l'Ordre en a profité pour évaluer l'application de ses lignes directrices par ses membres, dont l'utilisation du portfolio professionnel. Près de 800 ergothérapeutes ont d'ailleurs participé à un sondage qui ciblait notamment cet aspect.

Les principaux constats de l'analyse effectuée par l'Ordre sont :

Les ergothérapeutes remplissent adéquatement leurs responsabilités déontologiques de maintien et d'évolution des compétences en se conformant aux lignes directrices en matière de formation continue. Il n'y a donc pas lieu de resserrer l'encadrement de ces pratiques, incluant par l'adoption d'un règlement.

Il est préférable de maintenir l'accent sur la démarche réflexive plutôt que sur une obligation de formation continue en termes d'heures d'activités à effectuer, car les évidences scientifiques démontrent que cela a un plus grand effet sur la pratique des professionnels.

L'utilisation du portfolio doit demeurer l'outil privilégié pour soutenir la pratique réflexive des ergothérapeutes.

En conséquence, la nouvelle politique de développement professionnel continu n'accroît pas les exigences de l'Ordre envers ses membres. Elle apporte plutôt de nombreuses précisions quant à son application et raffine l'utilisation du portfolio pour soutenir encore mieux la démarche réflexive des ergothérapeutes. Vous noterez également que les différentes sections du portfolio correspondent à des concepts du troisième domaine de compétences du *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec* (OEQ, 2010). Ainsi, tous les documents pertinents à la compétence des ergothérapeutes utilisent le même vocabulaire. Finalement, pour faciliter l'usage du portfolio, l'Ordre en propose une version électronique dans le Portail.OEQ. Il est ainsi plus facile de constituer, de modifier et d'archiver ses portfolios. À noter que ceux-ci sont entièrement confidentiels, l'Ordre ne pourra y avoir accès sans votre autorisation. Soyez du colloque 2012 de l'OEQ pour assister au lancement de cette nouvelle plateforme de développement professionnel!

**OSEZ
UNE CARRIÈRE
À VOTRE
IMAGE
OSEZ
SERESPRO**

Serespro
carrières + ressources
en réadaptation

WWW.SERESPRO.COM

Planification de la main-d'œuvre en ergothérapie - Reprise des travaux du MSSS

La Direction de la planification de la main-d'œuvre et du soutien au changement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a décidé de reprendre ses travaux en la matière. On se rappellera que ces derniers avaient pris fin avec le dépôt du rapport du sous-groupe de travail sur lesstages en ergothérapie en juin 2011. À cet égard, au printemps 2012, en réponse aux demandes de ses partenaires dont l'Ordre, et relativement à ses propres orientations ministérielles sur la PMO, le MSSS a été amené à reprendre ses travaux par un large chantier. Ce dernier concerne plusieurs professions dont les ergothérapeutes.

Contrairement à la démarche utilisée pour les travaux antérieurs, le ministère, a réuni des acteurs liés à un seul titre d'emploi à la fois, en comités restreints. Cela permettant de mieux adresser les enjeux, de manière plus spécifique, pour chacun des titres d'emploi concerné. Pour les ergothérapeutes, plusieurs rencontres se sont déroulées. Elles, regroupaient, à chaque fois, des représentants de l'Ordre, du MSSS, ainsi que ceux d'associations d'employeurs et d'organisations syndicales.

Le mandat initial du comité était de partager les constats, l'expertise, les préoccupations et l'information liés à la planification de l'effectif des ergothérapeutes. Pour le MSSS, les travaux de ce comité devaient lui permettre à court terme de faire le *diagnostic* de l'état de la main-d'œuvre en ergothérapie. Aussi, souhaite-t-il dresser le portrait des besoins en main-d'œuvre ergothérapeutes et ce, pour l'ensemble de ses établissements du réseau.

Lors de ces rencontres, tous ont eu l'occasion de partager leurs analyses et leurs préoccupations en la matière. Pour sa part le MSSS avait mis à jour son portrait et ses projections de main-d'œuvre pour les ergothérapeutes. Cela à la lumière des travaux réalisés par la Direction de l'analyse et du soutien informationnel de son ministère. À ce sujet, il disposait de données notamment quant à la composition et l'évolution de ses effectifs et leurs répartitions par région et par mission (ex. CR, CSSS). De plus, des données avaient été répertoriées, concernant les statuts d'emploi (ex. postes à temps complet ou partiel, permanent, ou occasionnels), la répartition par groupes d'âge, l'évolution des heures travaillées, et d'autres indicateurs, tel le taux d'absentéisme (ex. congé parental, sans solde).

Plus précisément, le ministère a identifié qu'actuellement, pour l'ensemble de ses établissements, plus de 250 postes d'ergothérapeutes seraient vacants. Ces postes, selon la définition du MSSS, comprennent ceux à temps complet ou partiel régulier, qui sont à la structure de postes des établissements et pour lesquels il n'y a aucun titulaire nommé. Ce nombre est important, mais malgré cela, l'Ordre considère qu'il ne reflète pas entièrement la pénurie d'ergothérapeutes dans les établissements du réseau. En effet, ce nombre ne prend pas en compte les titulaires de postes qui sont absents et non remplacés.

Toutefois, pour le MSSS, ces projections de déficit de main-d'œuvre projetées révèlent que la situation de la main-d'œuvre s'améliora plus rapidement que celle initialement prévue, lors des travaux réalisés en 2007-2008. Cela est plausible et peut s'expliquer en partie par l'augmentation récente du nombre annuel de diplômés et donc de nouveaux ergothérapeutes qui arrivent dans la profession. Dans cette perspective et selon sa méthodologie et ses hypothèses de travail pour les prochaines années, le ministère prévoit même un équilibre de sa main d'œuvre d'ergothérapeutes pour 2017-2018. À ce niveau, l'Ordre reste prudent dans la mesure où, par exemple, aucun des facteurs utilisés dans ces projections ne tient compte d'un éventuel développement de nouveaux services ou de nouveaux postes d'ergothérapeutes. Cet élément apparaît peu réaliste du point de vue de l'Ordre qui constate, notamment plusieurs secteurs de la profession qui sont en émergence. Tout autant qu'il faudrait pouvoir estimer l'impact des grandes politiques et orientations gouvernementales sur l'organisation des services (ex. « vieillir chez soi », le plan d'optimisation en soutien à domicile, l'accès aux services spécialisés et aux services de santé mentale, la mise en place de continuum de services en maladies chroniques, en cancer, avec les accidents vasculaires cérébraux...).

De plus, les expertises des ergothérapeutes sont en demande constante (ex. en réadaptation au travail, en pédiatrie, en santé mentale, à l'évaluation et l'adaptation du domicile, à l'évaluation de la conduite automobile, etc.). En outre, des éléments, liés par exemple à la mise en vigueur du PL21, ou la mise en place obligatoire de meilleures pratiques cliniques avec plusieurs clientèles, ne feront, de l'avis de l'Ordre, qu'ajouter une pression supplémentaire sur les ressources humaines ergothérapeutes requises. D'ailleurs ces constats, étaient partagés à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité présents.

D'emblée, dans un esprit d'ouverture et de collaboration, le MSSS a reconnu lui-même les limites de son approche et de ses projections. Dans un souci de prudence, il a convenu qu'il était nécessaire que son *scénario* fasse l'objet d'un suivi rigoureux, afin d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre en ergothérapie.

Au moment d'écrire ses lignes, le MSSS ne nous avait pas encore fait état de la suite qu'il souhaitera donner à ces rencontres. L'Ordre a, par ailleurs, réitéré son souhait que la PMO reste une priorité et qu'elle puisse s'inscrire en partenariat dans un processus continu et permanent. À court, moyen et long terme, ces projections viseraient ainsi la mise en œuvre de solutions adaptées à ces divers horizons.

Finalement, l'Ordre tient à souligner qu'il entend poursuivre toutes les implications, représentations et actions qu'il jugera nécessaires dans cet important dossier.

Votre sécurité c'est notre priorité !



Bouton PANIQUE

**Système de composition d'urgence
dont tout le monde bénéficie :**

Personnes âgées ■ Déficiences physiques ■ Patients
Femmes enceintes ■ Médecins ■ Travailleurs de nuit
Gérance de logement ■ Et bien plus !

**IDÉAL POUR AVQ-AVD
SERVICE COMMUNAUTAIRE
MAINTIEN À DOMICILE
RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
RÉAGIR CONTRE LES INVASIONS DE DOMICILE**



► DÉTECTEUR D'INONDATION ET DÉTECTEUR DE TEMPÉRATURE MAINTENANT DISPONIBLES!

Reconnu par:
**CSST
SAAQ**



CRÉDIT D'IMPÔT MAINTENANT DISPONIBLE

**VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR
CE SERVICE? VISIONNEZ NOTRE VIDÉO
EN LIGNE SUR BIPBIPPANIQUE.CA.**

Possibilité de subvention.

LE CARNET D'ADRESSES WEB

Un nouveau site Internet pour la RAMQ

Le nouveau site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec est en ligne depuis avril 2012. Les principaux objectifs du projet de refonte étaient de renouveler le visuel du site, d'y rendre la navigation plus dynamique et conviviale, ainsi que de faciliter la publication du contenu, tout en s'assurant de répondre aux besoins de la clientèle. ramq.gouv.qc.ca.

Source : RAMQ, Infolettre,
30 mars 2012

www.bipbippanique.ca ■ 514 984-0892 ■ 1 866 984-0892

ÉCHOS DE L'ORDRE

La SOFEDUC renouvelle l'accréditation de l'OEQ

Le 7 mai, un représentant de la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) visitait l'Ordre pour évaluer ses pratiques en matière de formation continue, et ce, en vue du renouvellement de son accréditation. Rappelons que le mandat principal de la SOFEDUC consiste à accréditer des organisations aptes à émettre des unités d'éducation continue (UEC) répondant à des normes de qualité de haut niveau. Ces normes réfèrent à la gestion des activités de formation, aux méthodes d'enseignement utilisées et aux principes de mesures des apprentissages et d'intégration des acquis.

De nouveau, l'organisme a souligné la grande qualité du programme de formation continue de l'Ordre en renouvelant son accréditation pour les cinq prochaines années. L'Ordre est particulièrement fier de cet accomplissement puisqu'il a réussi à maintenir un haut niveau de qualité malgré l'importante croissance qu'a connu son programme de formation continue. Félicitations à toute l'équipe de l'Ordre et aux formateurs!

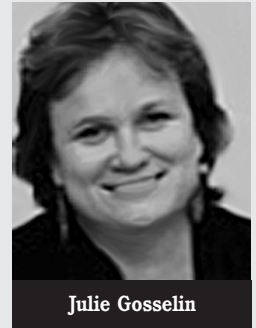
Le prix Partenaires 2011-2012 remis aux ergothérapeutes du CHUM

Les ergothérapeutes du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) ont reçu le prix Partenaires 2011-2012 pour leur contribution exceptionnelle à l'enseignement clinique des étudiants en ergothérapie de l'Université de Montréal. Ce prix leur a été remis lors de la Collation des grades de la Faculté de médecine, le 11 juin. Félicitations à toute l'équipe d'ergothérapeutes du CHUM!

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

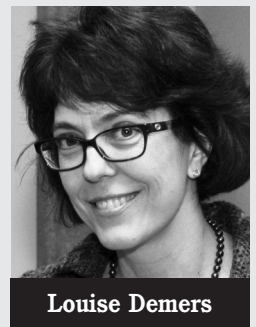
Nominations à l'UdeM

L'Université de Montréal (U de M) a récemment procédé à trois nominations importantes. Tout d'abord M^{me} **Julie Gosselin** a été nommée **Vice-doyenne à la Faculté des études supérieures et postdoctorales**. Ergothérapeute de formation, elle est professeure titulaire au programme d'ergothérapie et responsable des programmes de 2^e cycle en petite enfance de la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal au moment de sa nomination. Chercheuse au Centre de recherche de l'Hôpital Sainte-Justine, elle dirige l'Unité de recherche visant les conséquences de la prématurité et de la restriction de croissance intra-utérine (RCIU) sur le développement de l'enfant. M^{me} Gosselin est détentrice d'un Ph.D. en Sciences neurologiques de l'Université de Montréal (1993). Dans le cadre de ses travaux, elle s'est intéressée particulièrement au devenir à long terme des nouveau-nés à risque de problèmes de développement. Elle étudie principalement les liens existant entre les signes neurologiques précoces et le développement ultérieur des enfants nés prématurément ou de poids insuffisant à la naissance. Ses travaux auront notamment permis de valider différentes évaluations cliniques contribuant à une meilleure prédiction du devenir à long terme de ces enfants. Auteure de différents ouvrages et articles scientifiques, les résultats de ses travaux sont reconnus au-delà des frontières du Québec. Elle est la première ergothérapeute qui est nommée à ce poste d'envergure à l'U de M.



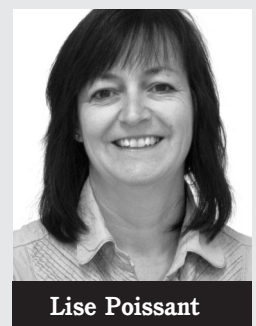
Julie Gosselin

En second lieu, M^{me} **Louise Demers** a été nommée **Directrice de l'École de réadaptation**. M^{me} Demers est ergothérapeute et professeure titulaire au programme d'ergothérapie où elle a agi jusqu'à tout récemment à titre de directrice de 2010 à mai 2012. Elle détient un Ph.D. en Sciences biomédicales de l'Université de Montréal (1999) et a aussi complété un Post doctorat, au Centre d'épidémiologie clinique et de recherche en santé publique à l'Institut de recherche médicale Lady Davis de l'hôpital Général Juif en 2001. M^{me} Demers est chercheuse boursière sénior du FRSQ depuis 2008. Ses intérêts de recherches portent principalement sur l'évaluation et le développement d'outils d'évaluation, les aides techniques à la mobilité et leurs effets pour les usagers et leurs aidants ainsi que la participation sociale des personnes âgées vivant dans la communauté.



Louise Demers

En dernier lieu, M^{me} **Lise Poissant** a été nommée Directrice du programme d'ergothérapie. Elle est ergothérapeute et professeure agrégée au programme. M^{me} Poissant est également directrice de la recherche à l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal. Elle détient un Doctorat en Sciences de la Réadaptation de l'Université McGill (2002) ainsi qu'un Post doctorat en Épidémiologie Clinique de l'Université McGill (2005). Ses recherches portent principalement sur l'impact des technologies de l'information, notamment les systèmes d'informations cliniques et le Web 2.0 en soutien aux bonnes pratiques et à la santé des populations. Elle s'intéresse aussi à l'évaluation des services de réadaptation et aux communautés de pratique comme stratégie de transfert des connaissances.



Lise Poissant

Solution sensée

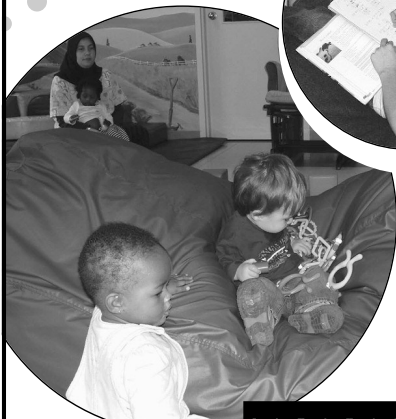
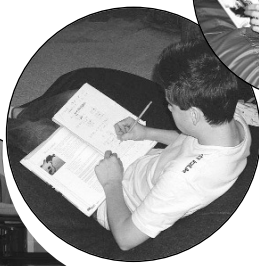


vous propose des
sacs de pois
versatiles et ultra confortables

À l'école
Coin détente

À la bibliothèque
Coin lecture

Centre de petite enfance



En denim ultra confortable

S'harmonise bien
aux décors

Rempli de billes
de polystyrène de première qualité

Choix de quatre grandeurs

Housses protectrices lavables
vendues séparément

www.solutionsensee.com

☎ 450 427-3894 📠 450 427-0953

info@solutionsensee.com

L'utilisation de Facebook dans un contexte professionnel en ergothérapie : la vigilance est de mise

Les médias sociaux font désormais partie de notre vie, tant personnelle que professionnelle. Bien qu'une réflexion s'impose avant l'utilisation de tout type de média social dans un cadre professionnel, le présent article traite précisément de l'usage de Facebook, l'un des plus importants réseaux sociaux dans Internet. Facebook permet à toute personne titulaire d'un compte de se créer un profil et d'y publier des renseignements dont elle peut régir la visibilité par les autres personnes, titulaires ou non d'un compte. L'usage de ce réseau s'étend du simple partage de renseignements d'ordre privé à la constitution de pages visant à faire connaître des institutions, entreprises ou causes variées. À l'inverse du profil, les renseignements publiés dans ces pages peuvent être consultés intégralement par tout internaute, sans nécessité d'ouvrir un compte.

Pour l'ergothérapeute possédant une page professionnelle, Facebook lui permet notamment de publiciser ses services, de recruter du personnel et de faciliter l'échange d'information. Cependant, l'ergothérapeute peut-il utiliser sa page Facebook pour communiquer avec ses clients dans le cadre d'une relation thérapeutique ?

L'ergothérapeute qui se sert de Facebook dans un contexte professionnel doit reconnaître les distinctions entre les relations sociale, commerciale et thérapeutique. La relation qu'entretient l'ergothérapeute avec son client implique qu'il subordonne son propre intérêt à celui du client qui, lui, s'en remet à la bonne conduite du professionnel pour la réalisation de son bien. Contrairement aux relations sociales, la relation thérapeutique présuppose une certaine « inégalité relationnelle », compte tenu des connaissances de l'ergothérapeute, de son influence, de son autorité et de son accès à de l'information privilégiée. En effet, dans le cadre de la relation thérapeutique, le client peut révéler au professionnel des aspects très intimes de sa vie privée, se plaçant ainsi dans une position de vulnérabilité. La confiance s'avère donc un élément central de la relation thérapeutique.

Par conséquent, dans ce contexte, il incombe à l'ergothérapeute de veiller au développement et au maintien de l'intégrité de la relation thérapeutique. Pour ce faire, on s'attend donc à ce qu'il détienne une excellente connaissance des lois et de ses responsabilités envers le client

relativement, par exemple, au respect de la vie privée, du secret professionnel et de la confidentialité. Souvent le contexte, le lieu (en institution, à domicile, etc.) et la durée de la relation thérapeutique balisent ses limites. Celles-ci, dans certaines conditions, pourront parfois devenir floues du point de vue du client. Ainsi, celui-ci peut en arriver à considérer l'ergothérapeute plutôt comme un ami. L'ergothérapeute qui utilise Facebook dans un contexte professionnel doit donc, le cas échéant, exercer une vigilance accrue afin de respecter ses responsabilités et obligations déontologiques.

Alors, que faire lorsqu'un client demande à son ergothérapeute d'être « ami » dans Facebook ? Un refus de la demande du client sans expliquer les raisons risque de le froisser et de nuire à la relation thérapeutique. À l'inverse, l'acceptation pourrait miner la relation thérapeutique, car le client et l'ergothérapeute auraient mutuellement accès à de l'information privée. Par exemple, l'ergothérapeute pourrait avoir accès à des photos qui montrent le client engagé dans des activités mettant sa condition à risque, ce qui biaiserait possiblement ses perceptions et compromettrait sa relation avec le client. De plus, par l'entremise de photos affichées dans la page personnelle Facebook de l'ergothérapeute, le client pourrait connaître des aspects de sa vie privée pouvant ainsi nuire à la relation thérapeutique et potentiellement même ternir l'image du professionnel. Cette proximité « virtuelle » comporte en effet le risque évident de faire du tort à la qualité de la relation patient-ergothérapeute.

Qui plus est, les échanges dans les réseaux sociaux sont rarement complètement privés. L'ergothérapeute doit demeurer conscient que tout type de renseignement affiché dans Facebook demeure la propriété de l'entreprise et qu'il est destiné à des fins commerciales. Sans mentionner le nom du client, il pourrait être possible d'identifier une personne sur la base des renseignements fournis. En effet, une simple question pourrait révéler suffisamment d'éléments d'information pour permettre à des collègues de travail, à des amis ou à des parents de reconnaître la situation ou de savoir de qui il s'agit. Des échanges dans Facebook entre l'ergothérapeute et le client risquent donc de devenir préjudiciables au respect de la vie privée et à la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de la profession.

L'ergothérapeute qui accepte d'être « ami » avec un client dans Facebook se met à risque de briser le secret professionnel et donc d'enfreindre l'article 3.06.01 du Code de déontologie des ergothérapeutes. Il risque également de mettre en péril la distance, l'indépendance et le jugement nécessaires à l'intégrité de la relation thérapeutique et de se placer en situation de conflit d'intérêts, portant alors atteinte à l'article 3.05.02 du Code de déontologie, ou encore de poser un acte dérogatoire à la profession et ainsi de contrevenir à l'article 59.2 du Code des professions.

En conclusion, le respect des limites de la relation thérapeutique demeure une obligation déontologique, peu importe le mode de communication utilisé, y compris les sites de réseau social. En raison de la nature particulière de la relation thérapeutique et des obligations et responsabilités professionnelles de l'ergothérapeute envers son client, on recommande donc à l'ergothérapeute de s'abstenir d'utiliser sa page Facebook personnelle dans un contexte professionnel. L'ergothérapeute utilisant une page Facebook professionnelle se doit également de respecter ses obligations et responsabilités professionnelles, en plus des éléments du Code de déontologie relatifs à la publicité.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Merci de votre dévouement

Durant l'année financière 2011-2012, vous avez été plus d'une centaine d'ergothérapeutes à avoir donné de votre temps à titre bénévole dans les différents comités et groupes de travail de l'Ordre. Votre engagement sans faille, votre participation effective et votre dynamisme sont des facteurs essentiels à l'avancement des dossiers qui touchent notre profession. Vous contribuez ainsi à son évolution et nous vous en remercions chaleureusement.

10 ans
Ergomobilité

Service de ressources professionnelles
spécialisé en ergothérapie

- Approche personnalisée
- Développement professionnel
- Qualité de vie

» Joignez-vous à notre équipe

www.ergomobilité.com



ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui rejoignent la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière des plus florissantes!

Bastille, Claudine	Lassenba, Rachel
Beauregard, Évelyne	Martin, Audrey
Beloin, Francisca	Ménard, Michaël
Borduas, Valérie	Moleski, Lucie
Boyer, Jo-Annie	Morin-L., Kathleen
Breton, Émilie	Ouellet, Janie
Cartier, Geneviève	Ouellet, Marie-Ève
Côté, Geneviève	Parent, Anne-Sophie
Fortin, Cindy	Peck, Jennifer
Fournier, Bénédicte	Piton, Cécile
Giguère, Carolane	Proteau, Patricia
Girouard, Vanessa	Robitaille-Beaumier, Eve-Lyne
Glandon, Maxime	Simard, Joanie
Guilbault, Sandra	Teklet, Sarah
Julien Caron, Léonie	Tétreault, Erika
Jutras, Annie-Ève	

Prix de l'OEQ – Université de Sherbrooke



Un Prix de l'OEQ est attribué depuis 1974 à chacun des finissants en ergothérapie des programmes universitaires québécois, qui a obtenu le meilleur résultat de sa cohorte pour l'ensemble de la formation clinique. Pour celle de 2012 de l'Université de Sherbrooke, l'Ordre a le plaisir de vous informer que, **M^{me} Jennifer Peck**, est l'étudiante lauréate de ce prix dont l'excellence mérite d'être soulignée. Félicitations!

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Bourses conduite auto – Prolongation de l'entente

En juin dernier, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), le centre de réadaptation Constance-Lethbridge et l'Université McGill se sont entendus pour élargir à une cinquième cohorte la portée de l'entente conclue, initialement en 2009. Cette entente vise à attribuer des bourses d'études offertes aux ergothérapeutes pour l'inscription au programme de certificat de deuxième cycle de l'Université McGill, *Graduate Certificate in Assessing Driving Capabilities*. Ce certificat de formation a pour objectif de développer une expertise dans le dépistage, l'évaluation, l'adaptation avec aides technologiques et l'entraînement en conduite automobile.

Notons que plusieurs ergothérapeutes supplémentaires bénéficieront de cette prolongation de l'entente ; ils se joindront à la cohorte qui débutera à l'automne 2012. Ces derniers s'ajouteront donc aux vingt-neuf ergothérapeutes ayant déjà reçu cette bourse dans le cadre de ce programme et permettra d'atteindre l'objectif d'augmenter le nombre d'ergothérapeutes possédant une formation spécifique dans le domaine de la conduite automobile.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Office des professions du Québec – Nominations du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres a procédé, le 6 juin dernier, à deux nominations au sein de cet organisme. A cet égard, M. Jean-Paul Dutrisac a été reconduit à titre de membre et de président de l'Office des professions du Québec (OPQ). Il s'agit d'un second mandat de 5 ans pour M. Dutrisac. Ce dernier, est membre de la Chambre des notaires du Québec et président de l'OPQ depuis 2007. M^{me} Christiane Gagnon a, également, été reconduite dans ses fonctions de membre et de vice-présidente de l'OPQ. Pour elle, aussi, il s'agit d'un second mandat de 5 ans. M^{me} Gagnon est Membre de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et vice-présidente de l'OPQ depuis 2007. Rappelons que l'OPQ travaille de concert avec l'ensemble des ordres et est responsable de veiller à ce que les professions s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité. L'OPQ est composé de cinq membres tous nommés par le gouvernement. Quatre de ces cinq membres, dont un président et un vice-président, doivent être membres d'un ordre professionnel.

Pour votre assurance habitation, mieux vaut avoir la bonne combinaison!



La bonne combinaison.

Que vous habitiez une maison, une copropriété ou un appartement, notre assurance saura convenir à votre mode de vie.

DEMANDEZ UNE
SOUMISSION
1 888 476-8737

lapersonnelle.com/oeq

Certaines conditions s'appliquent.

ECHOS DES MEMBRES

Mention spéciale à deux ergothérapeutes

La Direction de l'enseignement et de la recherche du CSSS Alphonse-Desjardins/CHAU de Lévis, dans le cadre d'une Activité Reconnaissance de l'enseignement universitaire, a décerné une mention spéciale à deux ergothérapeutes. M^{me} Eva Letourneau et M. Alexandre Racine ont reçu cette mention pour leur contribution particulière à la supervision de stagiaires. Diplômés de l'Université Laval, M^{me} Letourneau œuvre au site Hôtel-Dieu de Lévis en santé physique adulte et M. Racine au site CLSC Saint-Lazarre-de-Bellechasse en santé physique adultes et personnes âgées. Félicitations !

BABILLARD

L'Association québécoise de la dysphasie à la recherche d'ergothérapeutes

L'Association québécoise de la dysphasie est à la recherche d'ergothérapeutes intéressés à siéger à son Conseil d'administration ou pour contribuer à la rédaction d'articles pour son journal. Pour plus de renseignements, communiquez avec Dominique Blouin, directeur général, à d.blouin@dysphasie.qc.ca.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Les premiers finissants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) en août 2012 !

La première cohorte d'étudiants (2008-2012) a complété la maîtrise en ergothérapie. En effet, ces étudiants ont terminé un Baccalauréat en sciences de la santé de 90 crédits et la Maîtrise en ergothérapie (M.Sc.), de 45 crédits, dans un cheminement intégré et continu, réparti sur les 4 dernières années. Leur formation a aussi compris 1050 heures de stage réalisées dans divers milieux cliniques de la région. Ces 33 étudiants en ergothérapie intégreront sous peu, le marché du travail. C'est avec grande fierté que la direction du programme, les professeurs, la direction de l'université et le personnel du programme ont célébré ce moment inoubliable!

Deux nouvelles publications de l'INESSS

TRAITEMENT DE L'OBÉSITÉ DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS EN 1^{re} ET 2^e LIGNE

L'INESSS a publié récemment son premier guide de pratique clinique multidisciplinaire. Celui-ci porte sur le traitement de l'obésité des enfants et des adolescents. Élaboré en collaboration avec les milieux concernés, il s'adresse aux professionnels et gestionnaires de la santé et des services sociaux de première et deuxième ligne, mais aussi aux jeunes aux prises avec l'obésité ainsi qu'à leurs parents. Le guide est accompagné d'un condensé pour la pratique qui permet la consultation rapide des recommandations dans un format utile et accessible. À noter que l'OEQ a contribué au processus de révision du document et a rencontré l'auteure principale afin de lui faire part de ses commentaires.

L'ORGANISATION ET LA PRESTATION DE SERVICES DE RÉADAPTATION POUR LES PERSONNES AYANT SUBI UN ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL (AVC) ET LEURS PROCHES

L'objectif de ce rapport est de recenser les données probantes pour appuyer des bonnes pratiques de réadaptation en matière d'AVC. Sa publication découle d'une demande conjointe de l'OEQ, de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec afin d'étudier davantage l'organisation et la prestation de services de réadaptation pour les personnes ayant subi un AVC et leurs proches.

Ce rapport fait suite à un premier rapport de l'INESSS, publié en 2011, portant sur l'organisation des services en matière d'AVC.

Pour consulter ces documents : inesss.qc.ca.

Source : Alerte INESSS, 4 et 30 mai 2012



POUR LE TRANSPORT DE QUADRIPORTEUR

Innovation et fabrication 100% québécoise

- Remorque 4' x 6' entièrement automatisée;
- Porte-rampe à ouverture automatique;
- Convient à tous les modèles de quadriporteur;
- Treuil électrique, bascule assistée, cales de roue, anneaux d'ancrage options disponibles;
- Poids de la remorque : 590 lbs;
- Autres dimensions disponibles;
- Démonstration sans frais partout au Québec;



POUR NOUS JOINDRE

Les Remorques Jelano inc Tél. : 450 887-2715
109 rue du Parc Industriel Fax : 450 887-2473
Lanoraie (Québec) J0K 1E0 Sans frais : 1-866-552-2715

WWW.LESREMORQUESJELANO.COM / JCHARNOIS@LESREMORQUESJELANO.COM

RESSOURCES EXPRESS

Rapport du Protecteur du citoyen sur les services de soutien à domicile

Le Protecteur du citoyen a constaté une augmentation importante de plaintes concernant les services de soutien à domicile dispensés par les centres de santé et de services sociaux. Il a donc mené une enquête spéciale pour déterminer s'il y a lieu de recommander des mesures correctives d'ensemble afin d'éviter une aggravation de la situation. Son rapport contient les constats découlant de son enquête ainsi qu'une série de recommandations. Le rapport complet est disponible au protecteurducitoyen.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/rapports_speciaux/2012-03-30_Accessibilite_Soutien_domicile.pdf.



Une application pour favoriser la participation sociale

Utilisée sur un iPhone, iPad ou iPod touch, l'application MARTI aide la personne dans ses tâches quotidiennes. Chaque tâche est exposée en images, étape par étape, sur un écran tactile, en plus d'être décrite verbalement par l'aidant naturel et illustrée par des photos et vidéos tirées de l'environnement de la personne. L'opération ne dure que quelques minutes.

Offerte en français et en anglais, MARTI est en vente sur iTunes.

Source : Express-O Volume 6, numéro 7 – 30 mars 2012, Cyberbulletin officiel de l'Office des personnes handicapées du Québec

La trousse ÉMAF : un outil québécois pour soutenir le travail des ergothérapeutes

La trousse *Échelle de Montréal pour l'évaluation des activités financières* (ÉMAF) mesure la capacité fonctionnelle d'une personne de 50 ans ou plus à gérer ses biens et guide le choix des interventions cliniques et procédures juridiques à implanter. Conçue pour répondre aux différents besoins des personnes évaluées, l'ÉMAF peut être administrée de façon intégrale, abrégée ou par sous-domaine. Pour en savoir davantage, visitez l'adresse suivante : clipp.ca/realisations/vieillessement/la-gestion-des-activites-financieres-2.html.

Source : Communication du Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) – 23 mai 2012



Taxis adaptés en situation d'urgence

Le projet SOS Taxi permet à un usager vivant une situation d'urgence particulière d'avoir accès rapidement à un taxi adapté. Pour utiliser ce service, la personne doit appeler au 514 277-3344 et mentionner au répartiteur qu'elle est en situation d'urgence, ainsi que le code SOS TAXI. C'est un service sans réservation, 24 h par jour, 7 jours sur 7. Le tarif en vigueur est celui du taximètre, payable en argent comptant ou par facturation.

Source : Bulletin mai 2012 – Moelle épinière et motricité Québec.



Veille informationnelle en déficience visuelle

Le service de la recherche de l'Institut Nazareth et Louis-Braille propose des documents synthèses de veille informationnelle qui traitent de sujets variés en lien avec la réadaptation en déficience visuelle. Il ne s'agit pas de revues de littérature, mais plutôt de documents d'information, principalement basés sur des évidences scientifiques. inlb.qc.ca/modules/pages/index.php?langue=fr&id=893&reccherche=1.

Source : *Réadaptation*, le bulletin des membres de l'AERDPQ, vol. 72, avril 2012.



Guide de pratique clinique pour les lésions cérébrales traumatiques légères

Ce document vise à présenter les nouvelles lignes directrices sur la prise en charge des personnes atteintes de lésions cérébrales traumatiques légères (LCTL) et de symptômes persistants postcommotion (SPPC) pour renseigner et orienter les professionnels intervenant auprès d'elles. On peut se procurer gratuitement ce guide de pratique au cfp.ca/content/58/3/e128.full.pdf+html.

Source : *Réadap_veille*, 16 avril 2012, le bulletin du Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation



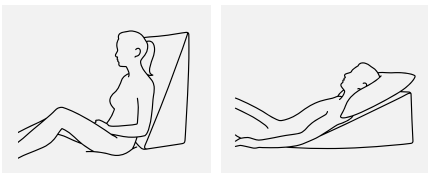
BABILLARD

Du réseautage pour les diplômés en ergothérapie de l'Université McGill

Vous êtes diplômés de l'Université McGill ? L'École de physiothérapie et d'ergothérapie a fondé une association qui permettrait à d'anciens collègues de classe de reprendre contact. Partagez votre vécu actuel, réseautez pour créer de nouvelles ouvertures professionnelles, mettez-vous à jour sur les recherches en cours, les changements au programme et sur une foule d'autres détails au sujet de l'École ! Rendez-vous sur mcgill.ca/spot/ ou, via Facebook, rejoignez le groupe SPOT : [facebook.com/groups/239530906143965/](https://www.facebook.com/groups/239530906143965/).

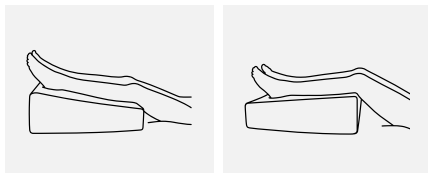
Coussins de positionnement adéquats, confortable et durable

SYMBIA 18° et 23°



Support dorsal complet
Digestion efficace
Respiration dégagée
Détente agréable

SYMBIA 08°



Détente lombaire optimale
Rétroversion du bassin
Circulation sanguine idéale
Relâchement total

- Confort et douceur inégalée
- Recouvrement innovateur en viscose de bambou, antibactérien et réduisant la transpiration
- Recouvrement imperméable et élastique qui respire
- Mousse mémoire de qualité épousant les formes du corps
- Composition étudiée pour assurer un équilibre entre support et confort
- Garanti 2 ans
- Fabriqué au Québec par des professionnels



ORTHEX
LE CONFORT INNOVÉ

Disponibles chez tous les détaillants spécialisés en équipements orthopédiques

orthex.ca

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télééc. : 514 844-0478 ■ www.oeq.org

Rédaction : Élisabeth Beugré, Alain Bibeau,
Florence Colas, Jacques Gauthier,
Josée Lemoignan, Diane Méthot,
Nathalie Thompson, Louise Tremblay

Graphisme : Mardigrafe

Tirage : 4 600 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas que l'OEQ les approuve ni qu'il s'en porte garant.

FORMATION CONTINUE

Programme de formation continue de l'OEQ

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec - oeq.org - à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir le calendrier mis à jour toutes les deux semaines. Vous y retrouverez le formulaire d'inscription à faire parvenir à l'OEQ au 2021, avenue Union, bureau 920, Montréal (Québec) H3A 2S9.

Renseignements supplémentaires : Nelly Carlier, 514 844-5778, p. 250, carliern@oeq.org.

Il est important de vous assurer que votre **adresse courriel soit à jour** auprès de l'Ordre, car une mise à jour de la liste des activités est envoyée aux membres par courriel, une fois par trimestre.

Calendrier des activités offertes entre le 15 septembre 2012 et le 31 mars 2013

Activités	Dates	Villes
NOUVEAUTÉ Colloque 2012 – <i>Sortir des sentiers battus : l'innovation en ergothérapie</i>	20 septembre 2012	Montréal
Apprendre à négocier efficacement	1 ^{er} et 2 novembre 2012 31 janvier et 1 ^{er} février 2013	Longueuil Québec
La pratique de l'ergothérapie en milieu scolaire	7 janvier et 4 février 2013 25 février et 25 mars 2013	Montréal Québec
Réadaptation au travail : s'outiller des nouveautés pour devenir un ergothérapeute plus efficace	19 octobre et 9 novembre 2012	Longueuil
Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des personnes adultes et des aînés	26 octobre et 23 novembre 2012 25 janvier et 22 février 2013	Québec Montréal
Le rapport d'ergothérapie dans un contexte médico-légal	17 et 18 janvier 2013 14 et 15 février 2013	Montréal Québec
L'évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation	18 et 19 février 2013 18 et 19 mars 2013	Montréal Québec
Plaies chirurgicales et traumatiques de la main	30 novembre 2012	Montréal
Nouveau référentiel de compétences pour les ergothérapeutes	11 octobre 2012 7 décembre 2012 28 février 2013	Montréal Québec Montréal
Comment les modèles conceptuels guident notre pratique	11 et 12 février 2013	Montréal
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction	24 janvier et 21 février 2013	Montréal
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction <i>Réservé aux ergothérapeutes travaillant avec des clients de la CSST</i>	1 ^{er} et 29 octobre 2012 7 février et 14 mars 2013	Montréal Québec
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction – Niveau avancé	28 mars 2013	Montréal
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant des déficits cognitifs	9 et 10 octobre et 13 novembre 2012 26 et 27 novembre et 17 décembre 2012	Québec Montréal
Prévention et traitement des plaies de pression	22 octobre et 19 novembre 2012 25 février et 25 mars 2013	Québec Montréal
Intervention de l'ergothérapeute auprès d'adultes ou d'aînés présentant des difficultés à s'alimenter	19 et 20 novembre 2012	Montréal
Comment utiliser de l'information valide sur internet pour répondre à mes préoccupations cliniques	28 septembre 2012 15 février 2013	Québec Longueuil
Gestion des mesures de contrôle (contention physique)	1 ^{er} octobre et 12 novembre 2012 22 octobre et 3 décembre 2012	Québec Montréal
Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique	12 et 13 novembre 2012	Montréal
Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique – Secteur privé	21 janvier 2013	Montréal
Raisonnement clinique et cadre réglementaire pour l'évaluation et l'intervention en aménagement domiciliaire	7 et 8 février et 3 mai 2013	Montréal

THÈME	INTERVENTION EN ERGOTHÉRAPIE : QUAND LES DÉFIS COMPORTEMENTAUX ENTRAVENT LES HABITUDES DE VIE. BONIFIER L'INTERVENTION EN ERGOTHÉRAPIE PAR UN ACCÈS AU SAC À OUTIL PSYCHOÉDUCATIF
Organisme	Formations E.P.A.T.
Dates et lieu	19 octobre 2012; Rive-Sud de Montréal
Renseignements	formationsepat.com • info@formationsepat.com • 514 664-1255

THÈME	APTITUDE À CONSENTIR À UN SOIN, PRENDRE SOIN DE SA PERSONNE ET GÉRER SES BIENS : ENJEUX À CONSIDÉRER ET ÉVALUATION CLINIQUE
Organisme	CEVQ (en atelier par Dominique Giroux de l'Université de Laval)
Dates et lieu	29 octobre 2012; Québec
Renseignements	cha.quebec.qc.ca/enseignement • courriel : cevq.enseignement.cha@ssss.gouv.qc.ca

THÈME	FORMATION À L'ÉVALUATION EN PRPP (PERCEIVE, RECALL, PLAN AND PERFORM)
Organisme	Société de formation en ergothérapie du Québec
Dates et lieu	12 au 16 novembre 2012; Université Laval
Renseignements	sfeq@videotron.ca

THÈME	L'UNIVERS DE LA CONSCIENCE CORPORELLE : CONSTRUCTION D'UN CONCEPT APPLICABLE AU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION ERGOTHÉRAPIQUE
Organisme	Formations E.P.A.T.
Dates et lieu	16 novembre 2012; Rive-Sud de Montréal
Renseignements	formationsepat.com • info@formationsepat.com • 514 664-1255

THÈME	LA DYSPHAGIE EN GÉRIATRIE : CAUSES ET ÉVALUATION MÉDICALE
Organisme	CEVQ (en visioconférence par D ^{re} Nathalie Blouin)
Dates et lieu	28 novembre 2012; Québec
Renseignements	cha.quebec.qc.ca/enseignement • courriel : cevq.enseignement.cha@ssss.gouv.qc.ca Congrès – Colloques – Symposium

THÈME	1^{re} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL SUR LE RAISONNEMENT CLINIQUE : LE RAISONNEMENT CLINIQUE, DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE
Organisme	Universités de Montréal et McGill, en collaboration avec le Collège des médecins du Québec
Dates et lieu	24 et 25 octobre 2012; Campus de l'Université de Montréal à Laval
Renseignements	Josée-Anne Laplante • Tél. : 514 343-7864 Courriel : cpass-recherche@umontreal.ca

THÈME	9^e CONGRÈS QUÉBÉCOIS DE RÉADAPTATION
Organisme	AERDPQ
Dates et lieu	25 et 26 octobre 2012; Hôtel des Seigneurs, St-Hyacinthe
Renseignements	Dominique Dufort, tél. : 514 282-4205 poste 232; courriel dominique.dufort@ssss.gouv.qc.ca ; aerdpq.org/congres2012

THÈME	J'AI UN TROUBLE D'APPRENTISSAGE, COMMENT POUVEZ-VOUS M'AIDER ?
Organisme	AQETA
Dates et lieu	22 et 23 mars 2013; Montréal
Renseignements	aqeta.qc.ca

La publication de l'information de la page « Activités offertes par d'autres organismes » ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui donne la formation.

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec - oeq.org - à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour tous les deux semaines. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers les programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

Visitez fdmt.ca
régulièrement

- Nouveautés
- Promotions
- Infolettre

Découvrez nos
**salles
multisensorielles**

- Stimulantes
- Calmantes
- Interactives



Suivez-nous
sur Facebook!

fdmt

matériel éducatif
et outils sensoriels

